

ANNEXE 3

PUBLIC

Le Tchad devrait accueillir le Ministre soudanais de la défense pour une réunion sur les forces frontalières conjointes

Le 24 avril 2013 (KHARTOUM) – Le Ministre soudanais de la Défense, Abdel-Rahim Mohamed Hussein, se rendra au Tchad jeudi pour une réunion de deux jours malgré un mandat d'arrêt émis à son encontre par la Cour pénale internationale (CPI).

Le Ministre soudanais de la Défense, Abdel Rahim Hussein (Reuters)

Abdel Hussein participera à la quatrième conférence sur l'évaluation de la performance à la frontière soudano-tchadienne, qui se déroulera à N'Djamena les 25 et 26 avril.

Le Soudan et le Tchad ont déployé une force de contrôle le long de leur frontière commune dans le but de juguler les incursions transfrontalières sur leurs territoires respectifs.

Ce déploiement fait suite à un accord de normalisation signé par les deux parties en janvier 2010, qui mettait fin à une longue tradition d'hostilité mutuelle et de soutien aux rebelles de chaque camp.

La force soudano-tchadienne se compose de 3 000 hommes, dont chaque pays a fourni la moitié des effectifs.

Ce sera la première fois qu'Abdel Hussein se rendra dans un État partie à la CPI depuis qu'en mars 2012 la Cour de La Haye a retenu contre lui 13 chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui auraient été commis au Darfour, région occidentale du Soudan.

Depuis lors, le responsable soudanais a gardé secrets ses projets de déplacement, bien qu'il se soit rendu dans divers pays qui ne sont pas parties à la CPI comme la Libye, l'Arabie Saoudite et l'Éthiopie, qui n'ont pas l'obligation de l'arrêter.

Abdel Hussein est le deuxième plus haut responsable soudanais recherché par la Cour après le Président Omer Hassan al-Bashir, inculpé depuis 2009. Khartoum refuse de reconnaître l'autorité de la Cour et a juré de ne lui remettre aucun des suspects qu'elle recherche, parmi lesquels figurent également un gouverneur et un chef de milice.

Le Tchad est le seul État partie à la CPI qui ait permis à plusieurs reprises à al-Bashir de se rendre sur son territoire au mépris des obligations qui sont en théorie les siennes en vertu du Statut de Rome. Il affirme que les décisions de l'Union africaine (UA) l'empêchent d'arrêter le dirigeant soudanais.

Toutefois, d'après Human Rights Watch (HRW), les résolutions de l'UA auxquelles le Tchad renvoie ne portent pas sur les autres suspects soudanais recherchés par la Cour.

« Le Ministre soudanais de la défense est recherché pour des crimes atroces commis au Darfour ; sa place est à La Haye et non pas au Tchad. En outre, que le Tchad fasse valoir les appels de l'UA à la non-coopération avec la CPI pour permettre à des fugitifs de se rendre sur son territoire est particulièrement déplacé, car ces appels ne s'appliquent qu'au Président soudanais, pas aux autres suspects soudanais » indique Elise Keppler, conseillère juridique senior au sein du Programme Justice internationale d'HRW, dans un courriel au Sudan Tribune.

Un groupe de défense des droits appelle le Tchad à arrêter le Ministre soudanais de la défense

Le 25 avril 2013 (New York) – Human Rights Watch (HRW) a appelé le gouvernement tchadien à immédiatement arrêter le Ministre soudanais de la défense Abdel-Rahim Mohammed Hussein, qui participe à une conférence dans le pays malgré un mandat d'arrêt délivré à son encontre par la Cour pénale internationale (CPI).

Le Ministre de la défense, Abdel-Rahim Hussein (Reuters)

Abdel Hussein se voit reprocher 13 chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui auraient été commis au Darfour, région occidentale du Soudan.

Il semblerait que ce soit son premier déplacement dans un pays membre de la CPI depuis sa mise en accusation par la Cour, sise à La Haye, en mars 2012.

Le Ministre exerçait les fonctions de Ministre de l'intérieur du Président soudanais al-Bashir et de représentant pour la région en 2004 lorsque le conflit était à son apogée.

« Le Tchad devrait se montrer solidaire des victimes au Darfour et arrêter Hussein, non pas l'accueillir » a dit mercredi Elise Keppler, conseillère juridique senior au sein du Programme Justice internationale d'HRW. « C'est un fugitif recherché par la justice pour des crimes atroces commis au Darfour », a-t-elle ajouté.

Abdel Hussein est le deuxième plus haut responsable soudanais recherché par la Cour après le Président Omer Hassan al-Bashir, inculpé depuis 2009. Khartoum refuse de reconnaître l'autorité de la Cour et de lui remettre les suspects, parmi lesquels figurent également un gouverneur et un chef de milice.

Dans un document remis aux juges l'année dernière pour leur demander d'émettre le mandat d'arrêt, le Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo déclarait qu'Abdel Hussein faisait partie de ceux qui « portent la plus grande responsabilité pénale » pour les atrocités qui auraient été commises entre août 2003 et mars 2004 dans cette région déchirée par la guerre.

À cette époque, Abdel Hussein était Ministre de l'intérieur et représentant spécial du gouvernement soudanais au Darfour.

Abdel Hussein participe actuellement à N'Djamena à une conférence de deux jours qui devrait se terminer vendredi et qui vise à évaluer la performance des forces conjointes soudano-tchadiennes à la frontière entre les deux pays.

Le Soudan et le Tchad ont déployé une force de contrôle le long de leur frontière commune dans le but de juguler les incursions transfrontalières sur leurs territoires respectifs.

Le Tchad est le seul État partie à la CPI qui ait permis à plusieurs reprises à al-Bashir de se rendre sur son territoire au mépris de l'obligation que lui fait en théorie le Statut de Rome de procéder à l'arrestation des personnes recherchées par la Cour.

Le Tchad soutient qu'il ne fait que se conformer à une décision de l'Union africaine (UA) demandant à ses membres de ne pas coopérer avec la CPI pour appréhender le dirigeant soudanais, une décision que plusieurs pays n'appliquent pas.

Cependant, HRW explique qu'au regard du droit international, les décisions de l'UA n'invalident pas les obligations du Tchad en qualité d'État membre de la CPI et ne s'appliquent pas non plus aux suspects soudanais autres qu'al-Bashir.

« Le Tchad veut mettre en avant l'Union africaine pour expliquer pourquoi il n'arrête pas le Ministre de la défense, mais c'est un argument qui ne tient pas. L'UA n'a jamais appelé à ne pas arrêter Abdel Hussein », explique Elise Keppler.

Le Tchad a récemment reporté deux visites que le dirigeant soudanais prévoyait de faire en mars et avril face au tollé général et aux préoccupations de la communauté diplomatique qu'elles avaient suscitées.

Al-Bashir devait participer au sommet de la Grande Muraille verte au Tchad au début du mois, mais le Président tchadien, Idriss Deby a soudainement reporté ce sommet au mois de juin en raison d'emplois du temps incompatibles entre les dirigeants qui devaient y participer.

C'est la deuxième fois qu'Idriss Deby repoussait le sommet, initialement prévu pour le mois de mars.

La position de l'UA a également permis à al-Bashir de se rendre sans incident dans d'autres pays africains parties à la CPI, comme le Kenya, Djibouti et le Malawi.

Mais à son sommet de janvier à Addis Abeba, l'UA a cette fois omis d'inclure dans sa résolution la mention habituelle demandant à ses membres d'ignorer le mandat d'arrêt émis par la CPI à l'encontre d'al-Bashir.

Le Tchad, État partie à la CPI, a déjà reçu al-Bashir à trois reprises, la dernière fois en février à l'occasion du sommet de la Communauté des États sahélo-sahariens.

Le pays a, par conséquent, fait l'objet d'un rapport au Conseil de sécurité de l'ONU pour sa non-coopération, tout comme les autres États parties à la CPI qui ont reçu le Président al-Bashir.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a cependant choisi de ne rien entreprendre contre le Tchad et les autres pays, tandis que l'UA a pris une résolution soutenant la décision des pays qui ont reçu le Président al-Bashir.

Avant la dernière visite d'Omer al-Bashir en février, près d'une centaine de groupes de défense des droits de l'homme et de barreaux africains ont signé une lettre adressée au Président tchadien, lui demandant d'honorer les obligations de son pays envers la CPI.

L'Union européenne a également fait part de ses préoccupations après ce séjour, sans toutefois aller jusqu'à condamner explicitement le Gouvernement tchadien.

Lorsque les relations avec le Soudan étaient tendues, Idriss Deby avait indiqué qu'il exécuterait le mandat d'arrêt contre al-Bashir en résistance à la position de l'UA, mais il a par la suite changé d'avis à mesure de l'amélioration des relations entre les deux pays.

(ST)

Le Tchad doit arrêter le Ministre soudanais recherché par la CPI

Le Ministre de la défense, Abdel Hussein, suspecté de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, se rend aujourd'hui au Tchad, État partie à la CPI.

Bénin/La Haye – Le Tchad est tenu en droit d'exécuter un mandat d'arrêt émis par la Cour pénale internationale (CPI) à l'encontre d'Abdel Raheem Muhammad Hussein, Ministre soudanais de la défense, qui sera présent dans le pays pour une réunion intergouvernementale aujourd'hui, a annoncé la Coalition pour la CPI.

Ces deux prochains jours, Abdel Hussein rencontrera des dirigeants dans la capitale tchadienne, N'Djamena, pour parler de questions de frontières. En qualité d'État partie à la CPI, le Tchad a une obligation internationale d'assister la Cour dans le cadre de l'arrestation de fugitifs.

« Après que le Tchad a accueilli à plusieurs reprises Omar Al-Bashir, lui aussi inculpé par la CPI, l'arrivée d'Abdel Hussein est un autre camouflet infligé aux victimes au Darfour » a expliqué Francis Dako, coordinateur régional pour l'Afrique de la Coalition pour la CPI. « Un Gouvernement ne peut pas décider de respecter certaines obligations juridiques et pas d'autres. Les autorités tchadiennes sont obligées d'arrêter Abdel Hussein, ou, à tout le moins, de refuser sa venue ».

Le 1^{er} mars de l'année dernière, les juges de la CPI ont émis un mandat d'arrêt à l'encontre d'Abdel Hussein, au motif qu'il y a des raisons de croire que sa responsabilité pénale pourrait être engagée dans le cadre de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, notamment des viols et des actes de torture qui auraient été commis au Darfour (Soudan) entre août 2003 et mars 2004.

Abdel Hussein est l'actuel Ministre de la défense soudanais et il était représentant spécial pour le Darfour au moment où les crimes allégués auraient été commis, crimes qui sont les mêmes que ceux figurant dans les mandats d'arrêt que la CPI a délivrés à l'encontre d'Ahmed Harun et d'Ali Kushayb en 2007. Le Président soudanais Omar Al-Bashir est également recherché par la CPI pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, des crimes commis pendant la même période.

L'enquête de la CPI au Darfour a débuté en juin 2005 après que la situation lui a été déférée par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui avait conclu que le conflit représentait une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il n'est toutefois pas parvenu par la suite à assurer la coopération nécessaire pour que la CPI entame des poursuites.

« Mais que fait le Conseil de sécurité ? » continue Francis Dako. « Après avoir demandé en premier lieu à la CPI d'intervenir au Darfour, le Conseil de sécurité, avec l'appui des États parties à la Cour, doit exiger du Tchad qu'il se conforme à ses obligations. Lorsque le Conseil de sécurité et les autres États parties ne prennent pas les mesures qui s'imposent pour faire respecter les obligations qu'ont les pays à l'égard de la CPI, ils portent tout autant atteinte aux droits des victimes d'obtenir réparation que le fait le Tchad par ses actions répréhensibles. »

CONTEXTE :

Aucun des quatre mandats d'arrêt délivrés par la CPI dans le cadre de l'enquête menée au Darfour n'a été exécuté. Le gouvernement soudanais brave ouvertement la Cour et la communauté internationale et refuse systématiquement toute coopération. Le 26 mars 2013, la Chambre préliminaire II a rendu à l'encontre du Tchad une décision relative à sa non-coopération après la visite d'Omar Al-Bashir dans le pays. La Cour a rendu des décisions judiciaires similaires en décembre 2011 et août 2010, qui ont toutes été transmises au Conseil de sécurité de l'ONU et à l'Assemblée des États parties pour qu'ils y donnent suite de la façon qu'ils jugent appropriée.

Des citations à comparaître ont été émises à l'encontre des chefs rebelles Abu Garda, Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus pour des crimes de guerre commis au Darfour contre des soldats de maintien de la paix de l'Union africaine. Ces deux derniers coopèrent volontairement avec la Cour et l'ouverture de leur procès est fixée au 5 mai 2014. Cependant, le 23 avril 2013, la défense de Saleh Mohammed Jerbo a informé la Cour du décès de l'intéressé dans le nord du Darfour au cours d'une attaque menée par des forces du Mouvement pour la justice et l'égalité. La Cour n'a pas encore confirmé cette information.

Human Rights Watch (Washington, D. C.)

Tchad : Il ne faut pas accueillir le ministre recherché par la CPI - Le ministre de la Défense soudanais devrait être arrêté

25 avril 2013

New York – Le gouvernement du Tchad devrait arrêter Abdelraheem Mohammed Hussein, le Ministre de la défense soudanais, a déclaré Human Rights Watch aujourd’hui. Il est attendu à une conférence au Tchad les 25 et 26 avril 2013, d’après les médias.

Hussein est recherché par la Cour pénale internationale (CPI) après avoir été accusé de crimes de guerre et de crimes contre l’humanité commis au Darfour, où il avait occupé le poste de représentant du président soudanais dans la région en 2004, en plein conflit. La CPI avait émis un mandat d’arrêt contre Hussein le 1^{er} mars 2012, et il semble que ce soit la première fois qu’il voyage à destination d’un pays membre de la CPI.

« Le Tchad devrait se montrer solidaire des victimes du Darfour et arrêter Hussein, au lieu de l’accueillir sur son territoire », a déclaré Elise Keppler, conseillère juridique senior à Human Rights Watch. « Il s’agit d’un fugitif recherché par la justice pour des crimes atroces commis au Darfour. »

En tant que membre de la CPI, le Tchad a l’obligation de coopérer afin de garantir la remise des personnes recherchées par la Cour. Le Tchad a déjà permis au Président soudanais Omar al-Bashir, également sous le coup d’un mandat d’arrêt pour des crimes commis au Darfour, de se rendre dans ce pays à deux reprises.

Le Gouvernement du Tchad a soutenu qu’en accueillant al-Bashir, il appliquait une décision de l’Union africaine (UA) appelant les gouvernements africains à ne pas coopérer à son arrestation. Toutefois, sur le plan du droit international, les décisions de l’UA ne peuvent effacer les obligations du Tchad en tant que membre de la CPI. De plus, la décision de l’UA ne s’applique pas aux suspects soudanais autres qu’al-Bashir.

« Si le Tchad essaie de se cacher derrière l'Union africaine pour ne pas arrêter le Ministre de la défense soudanais, c'est un argument qui ne tient pas debout », a déclaré Elise Keppler. « L'UA n'a jamais appelé à protéger Hussein d'une arrestation. »

D'autres pays africains qui sont membres de la CPI – notamment l'Afrique du Sud, le Malawi, le Botswana, la République centrafricaine et la Zambie – ont clairement annoncé qu'al-Bashir serait arrêté s'il entrait sur leur territoire, ou ont annulé des visites qu'il avait prévues dans leur pays.

En mars et en avril, le Tchad a reporté deux autres visites prévues par al-Bashir, dans un contexte de protestations publiques et d'inquiétude diplomatique suite à l'annonce d'un tel voyage.

La société civile africaine s'est indignée des voyages effectués par les personnes recherchées par la CPI sur le territoire de pays membres de la Cour, et les a appelés à arrêter ces suspects pour qu'ils soient jugés par la CPI.

« Sur tout le continent africain, la société civile a inlassablement appelé les gouvernements africains à remettre les suspects à la CPI », a déclaré Elise Keppler. « Le Tchad a fait un pas dans la bonne direction en évitant de donner suite aux visites prévues par al-Bashir en mars et avril. »

Le Tchad devrait choisir le camp de la justice et ne pas accorder l'impunité au Ministre de la défense soudanais Hussein

Bruxelles-Rome, 25 avril 2013

Le Ministre de la défense nationale soudanais, Abdel-Rahim Mohammed Hussein, devrait arriver ce jour en République du Tchad pour assister à une conférence concernant la performance à la frontière soudano-tchadienne, organisée sur deux jours dans la capitale N'Djamena.

Le Ministre Hussein fait l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale (CPI) pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui auraient été commis contre la population civile au Darfour. En tant qu'État partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le Tchad est tenu d'appréhender toute personne visée par un mandat d'arrêt de la Cour. Par le passé, le Tchad avait permis au Président soudanais Omar al-Bashir, lui aussi sous le coup d'un mandat d'arrêt de la CPI pour des crimes commis au Darfour, de se rendre à plusieurs reprises sur son territoire sans être nullement inquiété, compromettant ainsi la crédibilité de l'engagement du pays en faveur de la justice pour les victimes des atrocités de masse commises au Darfour et à l'échelle mondiale.

Déclaration de Niccolo' Figa-Talamanca, secrétaire général de l'organisation No Peace Without Justice :

« No Peace Without Justice et le parti radical non-violent transnational (NRPTT) appellent le Gouvernement du Tchad à respecter les obligations qui lui incombent en tant qu'État partie au Statut de la CPI et à arrêter le Ministre de la défense soudanais, Abdel-Rahim Mohammed Hussein, si celui-ci entre sur le territoire tchadien. Au mépris de ses obligations internationales, le Tchad a déjà permis au Président soudanais, Omar al-Bashir, de se rendre à plusieurs reprises sur son territoire sans être nullement inquiété. Le Tchad doit cesser de fermer les yeux sciemment et volontairement sur la présence sur son sol de fugitifs de la Cour et rétablir la crédibilité de son engagement envers la justice et la responsabilité. Accueillir le Ministre Hussein et éluder de nouveau le mandat d'arrêt émis par la CPI serait une insulte de plus pour les victimes des crimes dont celui-ci porterait, avec le Président al-Bashir, la plus grande responsabilité.

L'histoire du Soudan elle-même montre que laisser impunis des crimes graves ne fait qu'encourager la poursuite de ces crimes. Il est impératif de poursuivre toutes les personnes contre lesquelles un mandat d'arrêt a été délivré dans le cadre de la situation au Soudan, puisque c'est là également l'intérêt essentiel des victimes. Tous les États, et en particulier les États parties à la CPI, doivent donner un signal fort et cohérent en ce sens, notamment en refusant d'accueillir sur leur territoire des personnes accusées de crimes de guerre.

Les forces gouvernementales continuent de prendre pour cible la population civile du Darfour, les actes de violence sexuelle et à caractère sexistes sont généralisés, tout comme les crimes commis contre des défenseurs des droits de l'homme, des membres de la société civile et des chefs de communauté. La population du Soudan et du Darfour mérite l'espoir d'une paix durable, qui passe inévitablement par une justice impartiale et effective. Nous exhortons le Tchad à montrer clairement qu'il se

range aux côtés des victimes de violations des droits fondamentaux, et non pas aux côtés des auteurs présumés de telles violations. »

Actualité générale

L'UE s'inquiète du fait que le Tchad n'exécute pas le mandat d'arrêt délivré par la CPI à l'encontre d'un ministre soudanais

26/04/2013 12:35

Human Rights Watch a exhorté le Gouvernement du Tchad à arrêter le Ministre soudanais de la Défense, Abdelraheem Mohammed Hussein, lorsque celui-ci assistera à une conférence au Tchad les 25 et 26 avril.

Hussein est recherché par la Cour pénale internationale (CPI) pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis au Darfour, où il a exercé les fonctions de représentant du Président soudanais pour la région en 2004, au plus fort du conflit. La CPI a émis un mandat d'arrêt à l'encontre de Hussein le 1^{er} mars 2012, et il semble que ce soit la première fois qu'il voyage à destination d'un pays membre de la CPI, a annoncé HRW dans un communiqué de presse paru jeudi.

« Le Tchad devrait se montrer solidaire des victimes du Darfour et arrêter Hussein, au lieu de l'accueillir sur son territoire », a déclaré Elise Keppler, juriste senior au programme de justice internationale de Human Rights Watch.

En tant qu'État partie, le Tchad est tenu de coopérer en assurant la remise des personnes recherchées par la Cour. Par le passé, le Tchad a permis au Président soudanais Omar al-Bashir, lui aussi sous le coup d'un mandat d'arrêt de la CPI pour des crimes commis au Darfour, de se rendre sur son territoire à deux reprises.

Le Gouvernement tchadien affirme qu'en accueillant al-Bashir, il se conforme à une décision de l'Union africaine (UA) appelant les gouvernements africains à ne pas apporter leur coopération à son arrestation. Toutefois, sur le plan du droit international, les décisions de l'UA ne sauraient éclipser les obligations qui incombent au Tchad en tant qu'État membre de la CPI. En outre, la décision de l'UA ne s'applique pas aux suspects soudanais autres qu'al-Bashir.

« Si le Tchad essaie de se cacher derrière l'Union africaine pour ne pas arrêter le Ministre de la défense soudanais, c'est un argument qui ne tient pas debout », a déclaré Keppler, ajoutant que « l'UA n'a jamais appelé à protéger Hussein d'une arrestation ».

D'autres pays africains qui sont membres de la CPI, notamment l'Afrique du Sud, le Malawi, le Botswana, la République centrafricaine et la Zambie, ont clairement annoncé qu'al-Bashir serait arrêté s'il entraît sur leur territoire ou ont annulé des visites de sa part prévues sur leur territoire.

En mars et avril, sur fond de protestations publiques et d'inquiétudes diplomatiques, le Tchad a reporté deux autres visites prévues par al-Bashir, ce que Kettler a appelé « un pas dans la bonne direction ».

La société civile africaine s'est indignée des déplacements effectués par des personnes recherchées par la CPI sur le territoire d'États parties, appelant à ce que ces suspects soient arrêtés afin d'être jugés par la CPI.

« Sur tout le continent africain, la société civile a inlassablement appelé les gouvernements africains à remettre les suspects à la CPI », a déclaré Keppler.

par un rédacteur de RTT